



## Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 18 juin 2025, à 18h00, sis au 266, rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Marc Chevalier, maire de la Municipalité de Boileau, Gaston Donovan, maire de la Municipalité de Bowman, Maxime Proulx-Cadioux, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Richard Jean, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jean-Paul Descoeurs, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Canton de Lochaber, Robert Bertrand, maire de la Municipalité de Mayo, Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Marcel Beaubien, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, Danny Monette, représentant de la Municipalité de Papineauville, Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, Hugo Desormeaux, maire de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, Mélanie Boyer, mairesse de la Ville de Thurso, et Roland Montpetit, maire de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

---

## **FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLETS 2 ET 3 (FRR2-3) – ARTICLE 6.1.1 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS EN RELATION AVEC LE FRR 2020-2024 – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MARS 2025 - ADOPTION**

### **2025-06-152**

ATTENDU que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*, laquelle a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU que le volet 2 – *Développement territorial* du Fonds régions et ruralité 2025-2028 s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* géré par les MRC, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU que pour obtenir les versements attendus du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 doit être réalisée conformément à l'entente conclue ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-06-XXX, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, confirmant l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – *Développement territorial* et du volet 3 – *Vitalisation* du Fonds régions et ruralité;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Extrait du livre des délibérations**  
**Séance régulière du Conseil des maires**  
**Tenue le 18 juin 2025**

---

ATTENDU l'article 6.1.1 du projet d'entente à conclure avec le MAMH dans le cadre du volet 2 – *Développement territorial* et du volet 3 – *Vitalisation* du Fonds régions et ruralité, lequel prévoit le dépôt d'un rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025;

ATTENDU le rapport d'activités lié au Fonds Région et Ruralité (volet 2) 2020-2024 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 déposé dans le cadre de la présente séance pour considération ;

Il est proposé par M. le conseiller Francois Clermont  
appuyé par M. le conseiller Gaston Donovan  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Conseil des maires adoptent le rapport d'activités du Fonds Région et Ruralité (volet 2) 2020-2024 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 en référence à l'année financière 2025, conformément aux exigences du MAMH précisées dans ladite entente;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès du MAMH, afin d'obtenir les versements prévus à l'entente relative à la gestion du FRR volet 2, conformément aux exigences dudit ministère.

Adoptée.

**Copie authentique**  
**Ce 23 juin 2025**

**Roxanne Lauzon**  
**Greffière-trésorière et directrice générale**

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

**Copie authentique**